RÉFLEXION SUR LAPOSSIBILITÉ DE L'ÉTAT-NATION EN AFRIQUE

SOME/SOMDA Minimalo Alice,
Chargée de recherche à l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS) du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST)/ Ouagadougou/Burkina Faso
alicesomda14@gmail.com

Résumé

Les États africains subissent des violences dues au terrorisme, aux coups d'État, aux guerres et conflits, ce qui pousse à réfléchir sur le mode de gouvernance actuel. La forme d'organisation socio-politique qui contribue à la stabilité et la construction de l'unité nationale est bien l'État-nation, recherché par les gouvernés et les gouvernants. Il garantit non seulement la jouissance des libertés individuelles et collectives, mais aussi l'identité culturelle qui nourrissent le sentiment d'appartenance à la communauté politique. Mais des difficultés comme le multiculturalisme, le multipartisme et la mauvaise gouvernance empêchent la construction d'un véritable État-nation en Afrique qui devrait permettre l'existence d'une citoyenneté véritable. Pour construire l'État-nation qui réponde aux aspirations du peuple, il est nécessaire de rechercher le modèle de société capable de fédérer toutes les sensibilités à travers une culture accrue de la démocratie et une éducation citoyenne conséquente.
Mots clés : *Afrique, éducation, État-nation, démocratie, philosophie.*

Abstract

African states are subject to violence due to terrorism, coups, wars and conflicts, which prompts reflection on the current mode of governance. The form of socio-political organisation that contributes to stability and the construction of national unity is the nation-state, which is sought after by both the governed and those who govern. It guarantees not only the enjoyment of individual and collective freedoms, but also the cultural identity that nourishes the feeling of belonging to the political community. But difficulties such as multiculturalism, multipartyism and poor governance prevent the construction of a true nation-state in Africa that should allow for the existence of a true citizenship. In order to build the nation-state that meets the aspirations of the people, it is necessary to search for the model of society capable of federating all sensibilities through an increased culture of democracy and a consequent citizen education.
Keywords*: Africa, education, nation-state, democracy, philosophy.*

Introduction

La constitution de la communauté politique est une expérience historique majeure dans la vie des hommes qui ont définitivement renoncé à la vie à l'état de nature. En effet, les hommes pour éviter de perpétuer la vie où il n'y a ni foi ni loi, la construction de la communauté politique constitue une exigence pour leur survie. L'ordre, la stabilité et la sécurité sont des conditions d'existence qui ont milité à l'organisation sociale et politique des communautés humaines. La naissance de l'État et de la nation est l'expression de cette forme rationnelle de cohésion entre les hommes qui rend possible la vie en société. La recherche de la meilleure existence a toujours préoccupé les gouvernants et les gouvernés. C'est pourquoi, il est souvent question d'État, de nation et d'État-nation. La dernière forme d'organisation socio-politique prend davantage en compte la reconnaissance des identités singulières et celle collective tout en mettant en exergue la création d'institutions politiques qui assurent à l'ensemble des citoyens une cohésion nationale et sociale. Mais on constate qu'en Afrique la construction de l'État-nation est rendue difficile du fait de l'instabilité étatique due à plusieurs facteurs. La construction de l'État-nation en Afrique est-elle possible ? Autrement dit, comment comprendre les concepts État, nation et État-nation ? Comment comprendre la difficile construction de l'État-nation ? Quelles sont les conditions de possibilité, d'émergence de l'État-nation en Afrique ? Pour répondre à ces questions, une recherche documentaire en philosophie et en politique a permis de traiter le sujet sur arrière-fond de philosophie politique. Le défi consiste à questionner la politique en Afrique pour voir comment les États-Nations peuvent aider les pays à asseoir une stabilité politique. La recherche, se fondant sur l'utilité fondamentale et inestimable des ressources de la pensée critique et réflexive qu'est la philosophie, nous allons d'abord comprendre les concepts clés de la discussion, ensuite nous analyserons les difficultés liées à l'émergence de l'État-nation. Enfin nous proposerons quelques solutions pour édifier l'État-nation véritable en Afrique.

1. Approche conceptuelle

La philosophie politique situe le sens et la finalité de l'organisation socio-politique. Elle a toujours recherché la société idéale dans laquelle le vivre-ensemble est possible. D'où la nécessité de création des ensembles politiques constitués par des limites géographiques et des normes de gouvernance. Ces ensembles politiques sont souvent dénommés société, État, nation, État-nation… Il est nécessaire pour cette réflexion d'élucider certains concepts pour circonscrire le champ de discussion.

1.1. L'État

La connotation du concept de l'État est polysémique. Plusieurs disciplines s'intéressent à la notion de l'État. D. F. Somé (2021, p. 6) donne son appréhension de ce concept ainsi qu'il suit : "En effet, l'État est une notion à géométrie variable qui se prête à une variété d'approches : historique, sociologique, philosophique, politique et juridique". Comprendre le concept de l'État n'est pas chose aisée. Pour E. Weil, (1971, p. 132) "l'État est l'organisation d'une communauté historique. Organisée en État, la communauté est capable de prendre des décisions. L'État est l'ensemble organique des institutions d'une communauté historique". Il relève de la volonté d'un peuple de vouloir vivre ensemble en se constituant en communauté, capable d'organiser, d'harmoniser l'ordre social et politique. Il est une construction rationnelle de la société, caractérisée par une communauté, un corps politique, un peuple, un territoire délimité par des frontières et un gouvernement.

En tant qu'entité géographique, ce mode d'organisation politique favorise l'exercice du pouvoir avec la garantie d'une souveraineté. C. Huenu, (1983, p. 332) définit l'État comme "l'institution sociale destinée à maintenir à l'intérieur et à l'extérieur l'organisation politique d'un peuple et munie des moyens nécessaires à cette fonction". Tout État doit garantir la souveraineté du territoire, l'ordre politique, la sécurité, la justice, la paix et les droits des citoyens et ne poursuivre que l'intérêt général. Ayant des frontières bien délimitées, l'État ainsi constitué doit veiller à l'unité du peuple et à la sauvegarde de l'intégrité du territoire. A l'intérieur, il développe des politiques publiques qui contribuent à résorber les problèmes internes d'ordre général concernant le politique, le social, le culturel, l'économique, l'environnemental, *etc.* Avec

l'extérieur, l'État se doit d'établir des rapports de collaboration, de solidarité, de paix et de développement avec les autres États. Quant à E. Kant, (1986, pp. 577-578), il pense comme suit : "Un État (*civitas*) est l'unification d'une multitude d'hommes sous des lois juridiques". L'État est régi par le droit qui lui donne une certaine autorité. L'État crée les conditions de progrès des citoyens.

1.2. La nation

L'existence d'un peuple est conditionnée par une organisation politique harmonieuse visant des intérêts de la communauté pour l'épanouissement personnel et collectif. Et la nation a cette fonction de préserver le lien social et de rechercher la consolidation de l'union des membres de la communauté. Dans cette optique, O. Nay (2007, p. 290), affirme que la nation "désigne une communauté soudée par une histoire commune, rassemblée par des liens affectifs et unie par un « esprit » qui lui est propre. Elle est le creuset d'une réalisation collective, le lieu d'un devenir commun". La nation se caractérise par l'expression d'une conscience collective, une spécificité historique et géographique d'un peuple qui partage une identité collective par le rapprochement des membres de la communauté. C'est dire que ce rapprochement se manifeste par le partage du territoire, de la langue, de la culture, des traditions, de l'histoire. Parlant de la nation, G. Burdeau (1970, p. 36) fait observer :

> C'est qu'elle naît d'un sentiment attaché aux fibres les plus intimes de notre être. Sans doute on peut recenser les facteurs de ce sentiment : la race, la langue, la religion, les souvenirs communs, l'habitat mais, quelle que soit leur influence, ils seraient de peu d'effet s'ils ne trouvaient dans la conscience des membres du groupe la coloration qui les rend agissants. La nation relève plus de l'esprit que de la chair. Et ce que à quoi l'esprit adhère à travers elle, c'est à la pérennité de l'être collectif. Assurément la tradition, le souvenir des épreuves communes, ce que l'on aime ensemble et plus encore la manière dont on aime ont-ils une large part dans la formation de la nation. Mais si les nationaux sont attachés à ce patrimoine spirituel, c'est moins par ce qu'il représente du passé que par les promesses qu'il porte

> quant au futur. « L'esprit donne l'idée d'une nation, a écrit A. Malraux, mais ce qui fait sa force sentimentale, c'est la communauté des rêves. » La nation, c'est continuer à être ce que l'on a été et, par conséquent, c'est assurer, à travers l'indépendance matérielle, la cohésion sociale par la foi en un souvenir commun ; c'est une chance de survie dont l'homme corrige la fugacité de son destin personnel.

C'est pourquoi, la nation caractérise un être collectif spirituel parce que relevant de l'esprit, de l'âme d'une communauté. Nonobstant cette considération philosophique du concept, il faut remarquer sur le plan politique qu'elle constitue l'incarnation politique d'une collectivité unifiée, voire une représentation unitaire et indivisible d'un peuple souverain. Pour P. Canivez (2004, p. 27), "la nation est une communauté historique caractérisée par une culture propre, une conscience collective et une revendication de souveraineté politique." Elle est également un mode d'organisation structurelle de la société qui a une histoire spatio-temporelle et qui permet à partir des ethnies de connaître l'origine commune des peuples. Elle se base sur une société intégrée sur tous les plans de la vie. C. Huenu, (1982, p. 331), écrit à ce propos : "Nous pouvons définir la nation comme une société politiquement organisée qui a pris conscience de sa propre unité et qui contrôle souverainement un territoire qui lui appartient". La nation est l'expression d'un corps politique qui permet de constituer les fondements de l'État.

1.3. L'État-nation

La plupart des États en Afrique n'a pas été constituée à partir de l'existence des nations. Pourtant, l'on peut remarquer dans le monde que des États-nations tels que le Japon, la France existent. L'État-nation est une organisation politique ayant un territoire géographique délimité par des frontières et un peuple qui nourrit le sentiment national et la volonté commune de vivre ensemble. La construction de l'État-nation émane de la volonté d'un peuple souverain.

La nation est un processus historique de cohésion sociale d'une communauté ethnique, linguistique, culturelle donnée et axé sur les questions identitaires à partir de ces référents sus-cités. L'État est une organisation politique dont les gouvernants et les gouvernés partagent un

même territoire et manifestent le désir de vivre ensemble en poursuivant l'intérêt général et cela dans le respect des institutions politiques et administratives mises en place.

Ces deux entités politiques favorisent la construction de l'État-nation dont la souveraineté émane du peuple. Aucun État n'ignore les langues, les cultures et traditions d'un peuple. Il les reconnait, les promeut et les renforce pour une meilleure prise en compte de la diversité culturelle, identitaire. L'État-nation favorise l'émergence d'une conscience nationale sur le patrimoine culturel qui est à sauvegarder et à valoriser.

La conception contractualiste, rationaliste et formelle de la nation débouche sur l'État-nation et fonde la conscience collective sur la construction d'une identité nationale. Ce type d'organisation socio-politique suscite le sentiment d'appartenance à une communauté politique nationale et celui d'attachement à un territoire national. L'État-nation recherche l'unité dans le respect de la diversité des communautés linguistiques et culturelles tout en garantissant l'intégrité du territoire national, la sécurité, l'ordre, la stabilité par l'exercice de son autorité et de sa souveraineté.

2. La difficile construction de l'État-nation en Afrique

Après les indépendances, les États africains ont du mal à garantir la véritable construction de l'État-nation. Des obstacles jalonnent le processus de mise en place d'un autre paradigme de suprastructure capable de créer une cohésion entre les communautés socio-politiques. En Afrique, l'existence de l'État a été imposée avec la colonisation. Les colonisateurs ont fragmenté le continent africain pour en faire des États. Cela a eu des répercussions dans la consolidation de ces États.

2.1. La diversité des communautés comme obstacle à la possibilité de l'État-nation

L'administration coloniale a créé les États africains sans tenir compte de la constitution des communautés linguistiques et ethniques, ignorant les réalités socio-politiques. Cela a révélé une cohabitation de multiples ethnies, races, cultures et traditions qui se traduit le plus souvent par le tribalisme, le régionalisme, le repli identitaire, le nationalisme, la

xénophobie, *etc*. Les colons ont également inventé des groupes ethniques tels que les *dioulas* en Afrique de l'Ouest, les *Tutsis*, les *Hutus* du Rwanda. En créant les barrières ethnicistes, la division annihile les efforts pour bâtir l'État-nation. Ainsi, le nationalisme segmentaire détruit souvent l'État. Pourtant, G. Burdeau (1970, p. 36) soutient ceci :

> En effet, lorsque s'affermit le sentiment national, le besoin se fait sentir d'exprimer dans une formule objective cette communauté de vues, d'aspirations et de réactions qui fait la nation, de solidariser dans un effort durable les membres actuels du groupe avec les générations passées et futures. Cette cohésion, c'est évidemment au Pouvoir qu'il appartient de la symboliser et de la rendre agissante (…). La nation appelle l'État parce que le type de Pouvoir dont il est le siège est, seul, à la mesure des données durables qui constituent l'être national.

Cet être national manque en Afrique avec la balkanisation du continent africain qui a divisé des peuples entre plusieurs pays africains limitant ainsi leurs libertés et la jouissance de leur unité culturelle. Elle fait paraître des crises telles que les guerres civiles, les coups d'État, les conflits communautaires. Le colonisateur a ignoré les réalités ethniques dans la limitation des frontières. Toutes situations conflictuelles enfreignent à la possibilité d'émergence de l'État-nation. Il en résulte que l'Afrique de façon générale vit une crise d'identité collective.

Dans un État, les communautés ethniques (le peuple d'une même ethnie parle la même langue) et culturelles (les *lobi* et les *dagara* du Sud-Ouest du Burkina Faso partagent la même culture mais ne parlent pas la même langue) sont juxtaposées et défendent leurs intérêts égoïstes, lorsqu'il le faut, au détriment de l'intérêt général. Le sentiment d'appartenance au groupe social est plus fort de sorte que dans un même pays, certains citoyens en migration sont traités d'étrangers voire d'allogènes. Cela rend difficile la coexistence, d'où le rejet de l'identité collective. Si des citoyens d'un même pays ne s'acceptent pas, cultivent la haine de l'Autre par le refus de la différence culturelle, comment peuvent-ils construire ensemble une nation, un État-nation ? Les génocides s'expliquent par ce

sentiment de rejet de l'Autre. Cela s'observe également à travers les conflits intra et intercommunautaires.

La stigmatisation dont sont victimes des entités culturelles d'un pays donné ne facilite pas la cohésion sociale et la construction de l'État-nation. Il s'ensuit un repli identitaire et la culture du régionalisme et du tribalisme. Et l'Afrique est confrontée à ce type de problème qui ne garantit pas le vivre-ensemble nécessaire à la construction de l'État-nation.

2.2. La complexité du multipartisme, frein à la construction de l'État

En Afrique, après l'avènement des indépendances, les dirigeants politiques ont fait l'expérience du monopartisme et du multipartisme. Mais on constate que le pluralisme politique a engendré des regroupements stratégiques visant des intérêts partisans. Les leaders politiques œuvrent à diviser pour mieux régner. Ils entretiennent les clivages, la désunion au sein de la population au seul profit de gagner les élections. Le jeu politique qu'ils suscitent ne favorise pas la citoyenneté nationale mais cultive plutôt le sentiment de la scission car les intérêts sont divergents en fonction du bord politique auquel appartient le citoyen.

L'identité nationale est écorchée par le multipartisme à travers lequel les dirigeants politiques développent les mécanismes de conquête malsaine du pouvoir. Des idéologies divisionnistes causent des cas de désolation parce que des familles, des villages sont en désaccord. Au vu des luttes fratricides causées par la course effrénée au pouvoir, tous les coups sont permis. Cela dénote la mauvaise volonté de ces leaders politiques dans la construction de l'État-nation. Les divisions, les jeux politiques égoïstes et la culture de la haine lors des campagnes électorales nuisent à l'existence réelle de l'État-nation. Les identités collectives parcellaires sont manipulées par des élites dans leurs seuls intérêts. L'exacerbation des rivalités dues aux manipulations politiques provoque des crises qui nuisent aux États.

Les guerres intestines, les conflits alimentés par la pluralité des opinions à travers le multipartisme sont de nature à saper les bases de l'identité nationale.

2.3. La gouvernance des États mise en question dans la construction de l'État-nation

La colonisation n'a pas aidé les États africains à adapter la gouvernance aux réalités sociales, politiques, culturelles et économiques. Il en résulte que les États créés et imposés en Afrique connaissent la résurgence des coups d'État, le terrorisme et les conflits occasionnant l'instabilité politique et reniant la solidarité nationale. B. Badie, (1992, p. 227), donne son opinion par rapport au pouvoir importé ainsi qu'il suit : "L'importation massive de structures d'autorité a d'évidence pour principal effet une perte de sens qui grève les rapports entre gouvernants et gouvernés et, au-delà même, l'ensemble des relations politiques". La gouvernance dans les États en Afrique laisse à désirer engendrant du même coup des dérives politiques, les abus de pouvoir ; toute chose qui ne contribue pas à l'édification de l'État-nation. Les révisions intempestives, sans aucune base juridique, des constitutions, la patrimonialisation du pouvoir, le pouvoir à vie des chefs d'État africains sont révélateurs de la mauvaise gouvernance.

En plus, la gestion des conflits transfrontaliers liés à la délimitation territoriale montre le caractère artificiel de l'État et menace la stabilité politique. Des foyers de vives tensions remettent en cause les délimitations pour des raisons économiques surtout lorsque les frontières regorgent de ressources minières. C'est le cas du Congo RDC, le Rwanda, l'Ouganda. Dans ces conditions, il est difficile de parler de l'État-nation puisque des conflits alimentent la vie au niveau des frontières dans ces États.

En outre, la violence politique découle de la mauvaise gouvernance des affaires publiques. Quand le peuple se sent bâillonné par les gouvernants, des mouvements sociaux, des révoltes et des manifestations populaires mettent à mal l'édification de la communauté nationale. Cette violence ne devrait pas exister si l'on considère que le droit régule la vie en société et réglemente la gestion des affaires publiques. La bonne gouvernance

permet d'éviter la violence pour aboutir à la co-construction de l'État-nation.

Par ailleurs, la gouvernance qui exclut certaines catégories de la population du débat politique, du dialogue social alimente la haine, la colère et ne favorise pas la construction de l'État-nation. Les citoyens exclus n'ont pas le sentiment d'appartenance à la communauté nationale et nourrissent des résistances et des révoltes qui nuisent au vivre-ensemble. La gouvernance issue des territoires artificiels hérités du partage colonial a besoin d'être adaptée au contexte africain pour davantage de cohésion dans la communauté politique. C'est dire que la gouvernance pour l'existence d'un État-nation doit être rationnelle pour correspondre aux aspirations des populations. Mais les défis sont encore nombreux pour asseoir en Afrique de véritables États-nations.

3. La construction de l'État-nation : à quelles conditions ?

La construction d'une unité nationale est un défi à relever en Afrique au vu des difficultés d'instabilité politique et de gouvernance que rencontrent les États. Au nombre considérable des conditions qui rendent possible la construction de l'État-nation, la réflexion va s'articuler autour de trois points saillants.

3.1. La contribution de la philosophie politique à l'émergence des États-nations en Afrique

Pour une construction rationnelle de l'État-nation, la philosophie politique permet de d'expliquer et de comprendre les crises, les mutations que traversent les différentes sociétés. Pour P. Ngoma-Binda (2004, pp. 192-193), " … la philosophie politique est une réflexion qui entend donner une figure rationnelle et socialement acceptable à l'organisation générale de l'État comme aux rapports des citoyens vis-à-vis de toute la collectivité nationale". Elle permet de réfléchir sur l'existence humaine, le type de société idéale à rechercher, le vivre-ensemble et la cohésion sociale, *etc*. La philosophie politique permet selon M. Savadogo (2002, p. 269) "… d'organiser une discussion rationnelle des valeurs, des idéaux auxquels les hommes s'attachent pour donner un sens à leur existence". Elle représente un effort déterminé d'élaborer et de proposer aux collectivités humaines les meilleures conditions et modalités de la

constitution de la société. C'est en cela qu'elle prône un idéal de société qui valorise les libertés individuelles et collectives, la citoyenneté et une gouvernance dans le respect du droit et de l'éthique. Elle suscite une prise de conscience de la possibilité d'améliorer la vie de l'homme dans un régime politique qui tient compte des aspirations universelles de l'homme. C'est une philosophie appliquée à la question politique qui contribue à la résolution des crises des sociétés. C'est pourquoi, en ce qui concerne la question de la construction de l'État-nation, "(...) la philosophie politique peut désormais apporter sa contribution la plus féconde à une revitalisation du débat politique", comme le suggère A. Renaut (2004, p. 38).

Les philosophes politiques ont élaboré des théories sur les modes de gouvernance, les formes de gouvernements qui contribuent à l'épanouissement du citoyen et au progrès des sociétés humaines. Dans ce sens, des philosophes contractualistes comme John Locke, Thomas Hobbes, Jean-Jacques Rousseau, Emmanuel Kant et bien d'autres préconisent la gestion de la chose publique par l'élaboration d'un contrat impliquant les gouvernants et les gouvernés. Ce contrat lie évidemment tous les citoyens à la structure de l'État et ils ont l'obligation de la construire ensemble. À ce propos, M. Savadogo (2013, p. 98) écrit : "En effet, l'appel au contrat est le résultat de l'affirmation de l'égalité fondamentale des hommes". En Afrique, les panafricanistes tels que Kwame Nkrumah, Cheikh Anta Diop, Joseph KI-Zerbo, *etc.*, qui sont des intellectuels issus de différents champs de pensée ont mené des réflexions politiques qui ne nient pas celles de la philosophie pour orienter les dirigeants dans la construction de l'État-nation africain. Elle fait comprendre que la communauté politique doit être fondée sur le droit issu du contrat social.

> La cohésion de la communauté politique repose dans une large mesure sur la cohérence du système de lois auquel ses membres se retrouvent soumis. (…). Il convient de reconnaitre que l'unité du système de lois dont dépend la stabilité de la communauté politique n'est pas le résultat d'un concours de circonstances ; elle n'est pas une conséquence accidentelle de l'histoire. Elle est au contraire la manifestation d'une vision du monde,

> l'expression d'une conception du sens de l'existence humaine. (M. Savadogo, 2013, p. 81).

Trouver donc le mode de gouvernance qui sied à la réalisation de l'État-nation et à sa gestion rationnelle reste un défi à relever pour les États africains qui doivent s'inspirer de la philosophie politique.

3.2. la démocratie comme solution de construction de l'État-nation

La philosophie politique de Jean-Jacques Rousseau montre que la démocratie est jusqu'ici la meilleure forme d'organisation politique à travers laquelle le pouvoir émane de la souveraineté du peuple. Pour Jean-Jacques Rousseau, il faut « trouver une forme d'association qui défende et protège toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun, s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même, et reste aussi libre qu'auparavant. » C'est à travers ce système politique que le droit permet à tous les citoyens de faire de la gestion de la chose publique une affaire commune visant l'intérêt général. Pour J. Habermas (1999, p. 147), "la démocratie est elle-même une forme d'intégration politique fondée sur le droit". Elle favorise l'implication et la participation de tous les citoyens à la vie de la cité ; ce qui leur permet de se considérer comme membre à part entière de l'État et appartenant en même temps à une nation qui leur confère la nationalité. La démocratie garantit les droits égaux aux citoyens dans l'espace public.

En effet, la démocratie paraît être la solution à la création de l'État-nation en Afrique parce qu'elle crée le sentiment national qui permet d'affirmer l'intérêt de la nation. La volonté d'appartenir à la nation forge l'esprit patriotique chez les citoyens. Ssystème politique fondé sur les valeurs communes, de liberté, d'égalité et de justice, la véritable démocratie crée la possibilité de construction de l'État-nation. La véritable démocratie travaille à éviter au mieux les crises politiques, économiques et sociales qui déstabilisent les États. Un tel régime politique permet d'élaborer une véritable politique de cohésion nationale et du vivre-ensemble fondée sur la participation active du citoyen. Il produit également un nationalisme sain qui recherche l'identité nationale et l'unité malgré les diversités que l'on constate sur les plans politique, culturel, socio-économique. C'est

pourquoi en parlant du cas de l'Europe, J. Habermas (1999, p 105) affirme : "Niveler les identités nationales des États membres et les fondre en une « nation appelée Europe » n'est ni possible ni souhaitable". Par ricochet, il sera impossible de vouloir au nom de l'intérêt national fusionner ou fondre toutes les identités particulières. Dans le respect de la démocratie, l'intérêt national prime sur les intérêts des communautés linguistiques, ethniques et culturelles mais il est inadmissible de les détruire. Dans cette optique que l'universel sera conjugué avec le particulier dans les États-nations.

En outre, il faut susciter la volonté politique pour la possibilité de l'émergence de l'État-nation démocratique en Afrique et l'écriture d'une histoire collective dans la recherche d'unité nationale qui respecte les singularités culturelles. Mais, les identités ethniques ne doivent pas empêcher l'émergence de l'identité nationale dans un État-nation démocratique. Ainsi le rapprochement entre les peuples dans les États démocratiques est du ressort des gouvernants qui devront œuvrer à un meilleur vivre-ensemble entre les citoyens.

3.3. Éducation à la citoyenneté du peuple africain

Pour construire l'État-nation, il y a la nécessité d'instruire le peuple pour élever le niveau de la citoyenneté compris comme le sentiment d'appartenir à une communauté politique et de jouir des droits et devoirs. À ce propos, A. M. Thiesse (2001, p. 14) affirme : "Le sentiment national n'est spontané que lorsqu'il a été parfaitement intériorisé ; il faut préalablement l'avoir enseigné. " Les citoyens ont l'obligation de défendre l'État au nom du patriotisme et de l'identité nationale. Il est donc capital qu'ils aient une certaine culture politique qui les pousse au-delà des individualités à se battre pour la cause commune qui est l'État-nation. Dans cette optique, O. Nay, (2007, p. 293) fait observer :

> En définitive, la citoyenneté joue un rôle important dans la construction de la conception révolutionnaire de la nation. Elle permet de faire apparaître cette dernière comme un corps politique homogène puisque ses membres, les citoyens, sont identifiés exclusivement à partir des droits civiques qui leur sont attribués sans distinctions, et non sur la base de discriminations économiques ou sociales.

La promotion de la culture politique engendre une conscience politique nécessaire à l'édification de l'État-nation. Il est indéniable de promouvoir la culture de l'union tout en défendant le droit à la différence. Pour construire l'État-nation, il est impératif d'instruire les populations pour élever le niveau de la citoyenneté. C'est pourquoi "le sentiment patriotique est, avant tout, un sentiment de fierté nationale. L'individu est subordonné à la collectivité, car c'est du bien public que dépend le bien individuel ; donc le droit privé est subordonné au droit public. Ce qui ne veut pas dire que l'individu est une quantité négligeable …". (C. A. Diop, 1982, p. 136). Pour ce faire, le renforcement de la cohésion nationale et sociale peut contribuer à la formation citoyenne du peuple.

Les valeurs civiques et citoyennes doivent être inculquées aux jeunes générations pour développer la conscience collective. Cela montre qu'au-delà des différences, il est possible de lutter pour l'unité nationale, la solidarité et l'union des peuples dans le sens de construire l'État-nation comme une communauté éthique partageant un certain nombre de valeurs. Il est nécessaire de former les jeunes générations à construire cette unité nationale pour une nation plus solide et plus forte. Pour A. M. Thiesse (2001, pp. 240 241), "l'éducation morale s'insère dans l'apprentissage de la nation". C'est pourquoi les gouvernants doivent œuvrer à placer l'éducation comme la priorité des priorités pour construire l'État-nation.

Conclusion

La manière dont est organisée une société donnée détermine sa capacité à garantir l'unité en son sein. La constitution d'une communauté politique basée sur l'État priorise la question nationale. Celle de la nation favorise la consolidation du lien identitaire ethnique et linguistique sur un territoire appartenant au groupe social. Pour l'État-nation, l'identité nationale prime sur celle ethnique et permet à tous les citoyens de s'impliquer dans la gestion des affaires publiques. Certes des difficultés empêchent la réalisation de ce but politique recherché à cause du régionalisme lié au multilinguisme, au multipartisme divisant davantage les peuples. Il y a aussi la mauvaise gouvernance qui provoque les guerres et conflits de toutes sortes. Malgré tout, il est possible de construire l'État-nation en Afrique en se référant d'abord à la contribution de la

philosophie qui éclaire et oriente les actions politiques, ensuite à l'instauration et à la consolidation d'une véritable démocratie impliquant les gouvernants et les gouvernés à la gestion de la chose publique et enfin à l'éducation à la citoyenneté active des peuples.

Bibliographie

Badie Bertrand, (1992), *L'État importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayart.

Burdeau Georges (1970), *L'État*, Paris, Editions du Seuil.

Canivez Patrice, (2004), *Qu'est-ce que la nation ?* Chemins philosophiques, collection dirigée par Roger POUVET, Paris, Librairie philosophique J. vrin.

Diop Cheikh Anta (1982), *L'unité culturelle de l'Afrique noire*, deuxième édition, Paris, Présence Africaine.

Huenu Codjo (1982), « la question de l'État et de la nation en Afrique », in, *colloque sur « la problématique de l'État en Afrique noire »* n°127/128, Dakar, Présence africaine, pp. 329-347.

Jürgen Harbermas (2000), *Après l'État-nation. Une nouvelle constellation politique*, Paris, Fayart.

Kant Emmanuel (1986), « Métaphysique des mœurs », in *Œuvres philosophiques*, Tome III, trad. Joëlle Masson et Olivier Masson, Paris, Gallimard, pp. 447-791.

Nay Olivier (2007), *Histoire des idées politiques*, Paris, Armand Colin.

Ngoma-Binda Phambu (2004), *Philosophie et pouvoir politique en Afrique. La théorie inflexionnelle*, Paris, L'Harmattan.

Renaut Alain , *Qu'est-ce qu'une politique juste* ? Paris, Grasset, 2004.

Rousseau Jean-Jacques (1973), *Du contrat social,* Paris, Union générale d'Éditions.

Savadogo Mahamadé (2013), *Philosophie de l'action collective*, Paris, L'Harmattan.

Sa**vadogo Mahamadé** (2002), *La parole et la cité, Essais de philosophie politique*, Paris, L'Harmattan.

Somé Daborkoun Franck Gislain (2021), *Les États de facto en droit international. Le cas du Somaliland,* Neuchâtel, Helbing Lichtenhahn, Bâle, Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel.
Thiesse Anne-Marie, (2001), *La création des identités nationales. Europe XVIII^e -XIX^e siècle*, Paris, Editions du Seuil.
Weil Éric, (1971), *Philosophie politique*, Paris, J. Vrin.